



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 27 janvier 2021

Appel à projets : aide à l'encadrement administratif dans les structures collectives agricoles de Mayotte

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de Mayotte lance un appel à projets dans le cadre de l'aide à l'encadrement administratif dans les structures collectives agricoles de Mayotte.

Les bénéficiaires potentiels sont les structures collectives (groupements, organisations de producteurs, coopératives, SICA, associations de producteurs...) des filières de diversification animale et végétale actifs dans le secteur de la production agricole primaire, de la transformation et/ou de la commercialisation des produits agricoles à Mayotte.

Seront financées des actions concernant à la prise en charge des postes d'encadrement (direction, animation, coordination, audit/évaluation) et des fonctions support (secrétariat, comptabilité, gestionnaire, logistique).

Les actions et les dépenses éligibles couvrent la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

La subvention est versée sous la forme d'un remboursement des coûts éligibles réellement engagés et payés, avec un taux d'aide publique **plafonné à 66 % des dépenses éligibles**. Cette aide publique n'est pas cumulable avec d'autres dispositifs pour les postes aidés.

Les candidats doivent déposer leur projet à la DAAF avant le vendredi 19 mars 2021, délai de rigueur.

L'appel à projets et toutes les informations nécessaires pour candidater sont disponibles sur le site internet de la DAAF :
<https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/Aide-a-l-encadrement-administratif>

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976